



Résolutions de la deuxième session extraordinaire du  
Conseil de l'Organisation pour le Développement de la  
Femme dans les États membres de l'Organisation de la  
Coopération islamique  
Le Caire – la République Arabe d’Egypte  
5-7 juillet 2021



WDO/CoM/Ext.2/ RES/2

Organisation pour le développement de la femme

---

7 juillet 2021

Conseil ministériel  
Deuxième session extraordinaire  
Point (2) de l'ordre du jour

---

**Adoption du projet de budget du Secrétariat exécutif de l'Organisation  
pour le développement des femmes**

Le Conseil ministériel de l'Organisation pour le développement de la femme,

Se référant à la recommandation émise par la première session extraordinaire du Conseil ministériel de l'Organisation pour le développement de la femme des États membres de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) que le Directeur exécutif adjoint commence à activer le travail de l'organisation, et l'organisation prépare un projet de budget qui sera présenté au Conseil en juin 2021 pour discussion et approbation.

Après avoir achevé ses délibérations sur le projet de budget présenté par le Secrétariat exécutif à cet égard,

1. Décide d'adopter le projet de budget ci-joint



WDO/CoM/Ext.2/ RES/3

Organisation pour le développement de la femme

---

7 juillet 2021

Conseil ministériel  
Deuxième session extraordinaire  
Point (3) de l'ordre du jour

---

**Article 36 du règlement financier et comptable interne de l'Organisation  
pour le développement de la femme**

Le Conseil ministériel de l'Organisation pour le développement de la femme,  
Après ses délibérations,

1. Décide de répartir les parts équitablement entre les États membres dans le cadre du budget en cours, à titre exceptionnel, à condition que l'article soit réexaminé lors de la deuxième session ordinaire du Conseil ministériel.